

Cher(e) collègue,

Par ce courrier, nous souhaitons vous informer de façon la plus objective des événements préoccupants qui se sont déroulés au MPB et autour de celui-ci ces derniers mois et de manière plus intense depuis 15 jours.

Depuis février 2015, des actions menées par des producteurs de porcs et les syndicalistes (contrôle d'origine des viandes, "viande de nulle part" ...) ont aidé la cotation à décoller des 1,08 €/kg au MPB, de façon tout à fait réglementaire.

En février, le 1,40 €/ kg était souhaité pour faire face à minima aux coûts de production. Ce cours a été atteint le 23 juillet 2015. Ce prix de 1,40 € a été évoqué par Mr Le Foll, Ministre de l'Agriculture, en juin, comme étant son objectif prioritaire, à l'assemblée générale de la FNP. Nous rappelons ici que ce 1,40 € a été obtenu en respectant totalement les règles du MPB, contrairement à ce qui a été dit. D'ailleurs, les 2 opérateurs, Cooperl et Bigard/Socopa, qui ont décidé de claquer la porte du Marché, ont, eux aussi, contribué à cette hausse. Nous rappelons que toutes les transactions qui se déroulent au MPB sont sous la surveillance de l'Etat qui est présent à chaque marché au travers d'un observateur de France Agrimer. Nous rappelons enfin que le fonctionnement actuel du MPB a été validé par la Haute Autorité de la concurrence (intervention d'un huissier de justice pour valider le prix de retrait).

Revenons aux faits les plus récents. Le 7 août 2015, nous avons reçu au MPB, coup sur coup, en l'espace de 2 heures, deux messages d'abord de la Cooperl puis de Bigard/Socopa annonçant leur sortie du Cadran.

Par leur décision, ces 2 opérateurs ont totalement passé outre les obligations de la convention de Marché. Celle-ci stipule qu'un opérateur, désireux de quitter le marché, doit remplir certains engagements prévus dans les textes de ladite convention. De même, si un opérateur veut obtenir une modification du règlement ou de la convention de Marché, il doit en référer à son organisation représentative (FAC pour les acheteurs, MPB pour les vendeurs). C'est dans ce cadre que se négocient les conventions. **La dernière version de la convention a été signée le 30 mars 2015.** La convention serait-elle devenue obsolète en 4 mois ?

Cooperl annonce son retrait du marché et conditionne son retour à la révision de 2 points essentiels de la convention :

- La suppression du prix de retrait,
- La suppression de l'obligation d'affectation.

Accéder à ces demandes équivaldrait à saborder le MPB. La convention permet d'encadrer les hausses et les baisses de façon raisonnable, ce qui évite les spéculations et les trop grands écarts de prix préjudiciables au commerce. L'esprit de la convention a toujours été de favoriser les apporteurs et les acheteurs réguliers. Les affectations et la vente à prix plafonné sont étroitement corrélées. Les volumes d'achat sont calculés sur la base des achats des marchés précédents. Cette règle a été décidée interprofessionnellement pour corriger les défauts de mode de vente précédent. Accéder à cette demande de révision correspondrait à un recul historique dans le fonctionnement pouvant découler sur la disparition du MPB.

L'autre argument développé par ces 2 entreprises pour quitter le Cadran est le prix trop élevé de 1,40 €. Tout en dénonçant ce prix "artificiel", ils promettent à leurs fournisseurs de porcs de les rémunérer sur la base Cadran, comprenez qui pourra ! En participant à la cotation, ils ont tout loisir d'orienter le prix de base, en se servant de la barre de retrait. Absents, ils "subissent" et appliquent le prix qu'ils dénoncent par ailleurs !

Depuis ce 7 août, le MPB est très exposé médiatiquement pour des enjeux qui dépassent le simple fait de définir le cours du porc. Michel Bloc'h et nous-mêmes avons affirmé que le problème plus général de notre filière porcine n'était pas la fixation du prix mais plutôt les handicaps structurels accumulés depuis des années. Un rendez-vous obtenu chez le Mr le Ministre de l'Agriculture pour une délégation MPB/Acheteurs du MPB a permis d'exposer clairement les enjeux : le Ministre qui occultait jusque-là tout problème de compétitivité, a admis et exprimé au nom du gouvernement, au cours de la conférence qu'il a donné lundi soir 17 août, qu'il y avait effectivement plusieurs points à relever :

1. Les mentions d'origine,
2. Le dumping social,
3. Le dumping fiscal,
4. Le trop plein de normes ...

Nous regrettons que la délégation prévue n'ait pu se présenter au complet devant Mr le Ministre de l'Agriculture. Les dirigeants de Cooperl et de Bigard ont demandé et obtenu des rendez-vous décalés. Comment travailler ensemble dans notre filière quand 2 opérateurs, dont une coopérative qui représente 30 % des porcs de l'Ouest, font la politique de la chaise vide ou des démarches individuelles qui affaiblissent le collectif. À aujourd'hui, 28 août 2015, pas grand-chose n'a évolué. Il manque toujours 2 acheteurs importants au Cadran. Les discussions ont repris avec la Cooperl, avec les préalables insupportables. Bigard/Socopa abat le même nombre de porcs qu'avant le 6 août, avec un appro 100 % direct. Cet industriel "verticalise" sa filière "en créant un cahier des charges par porc". Cooperl nous laisse sur les bras près de 10 000 porcs par semaine. La situation se tend petit à petit chez les éleveurs du Cadran. Il est nécessaire que la solidarité soit de mise entre tous les éleveurs cadran et direct pour prioriser les porcs les plus lourds afin de pénaliser le moins possible certains éleveurs.

Le Cadran est un outil collectif, au service de la transparence, au service des éleveurs. Il faut veiller à assurer solidairement le juste prix avec en parallèle de la fluidité dans tous les élevages.

Avec tous les dirigeants régionaux, nous nous y emploierons.

Jean-Pierre Joly
Directeur du MPB

Daniel Picart
Président du MPB